



Incapacité définitive

Par **Premlata**, le **17/07/2021** à **21:27**

Reconnue inapte combien de temps vais je avoir les indemnités de licenciement ? Merci pour la réponse.

Par **P.M.**, le **17/07/2021** à **23:20**

Bonjour,

Normalement, après la décision d'inaptitude par le Médecin du Travail, l'employeur a un mois pour procéder au licenciement si aucun reclassement n'est possible sinon, il doit reprendre le versement du salaire...

Par **Marck.ESP**, le **17/07/2021** à **23:40**

Bonsoir,

Une indemnité de licenciement est normalement payée à la rupture du contrat de travail. Vous demandez combien de temps elle vous sera versée mais rien ne permet d'échelonner son versement et vous devez la percevoir en une fois.

En cas de difficultés il faut voir un conseiller syndical et saisir le conseil de prud'hommes.

[quote]

combien de temps vais je avoir les indemnités de licenciement ?

[/quote]

Si en réalité, votre question concerne les allocations de chômage, inscrivez-vous à Pôle emploi pour les détails, le montant est fonction de la rémunération reçue au cours de l'année précédant la fin de votre contrat.

Par **P.M.**, le **18/07/2021** à **08:55**

Bonjour,

Il faut d'abord comme je l'ai indiqué pour répondre à votre question que le licenciement soit prononcé pour percevoir l'indemnité de licenciement et elle n'est pas versée à la notification de la rupture du contrat de travail mais normalement au terme du préavis sachant qu'en l'occurrence, il n'y en a pas à respecter...

L'employeur peut attendre au plus tard la date habituelle de la paie pour délivrer le solde de tout compte qui comprend donc l'indemnité de licenciement...

En cas de difficulté, il vaut mieux se rapprocher directement d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS ex DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste pour saisir le Conseil de Prud'hommes en référé après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure...

L'indemnisation par Pôle Emploi n'a rien à voir avec l'indemnité de licenciement et pour vous y inscrire, il faut encore une fois que le licenciement soit prononcé...

Par **P.M.**, le **18/07/2021** à **11:04**

Puisqu'il a été ajouté dans un message suite à ma dernière mise au point ce membre de phrase :

[quote]

combien de temps vais je avoir les indemnités de licenciement ?

[/quote]

On peut l'interpréter comme on veut, moi je la comprends comme voulant savoir dans combien de temps vais-je percevoir l'indemnité de licenciement et éventuellement celle de congés payés, en tout cas l'une comme l'autre ne peuvent pas être confondues avec l'indemnisation par Pôle Emploi...

Par **Marck.ESP**, le **18/07/2021** à **16:07**

[quote]

Combien de temps vais je avoir les indemnités de licenciement ?[/quote]

Vous évoquez une durée, c'est pourquoi après avoir abordé l'indemnité de licenciement, je vous ai parlé d'allocation chômage, au cas où vous auriez écrit par erreur indemnité de licenciement.

Lien pour vous

<https://www.unedic.org/-COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE ETRE INDEMNISEE>

Par **P.M.**, le **18/07/2021** à **16:19**

Pour ma part, je ne pense pas que vous fassiez une confusion entre l'indemnité de licenciement suite à une inaptitude et l'indemnisation chômage puisqu'on ne sait pas si vous y seriez, c'est pourquoi je n'ai pas voulu créer une confusion non plus dans mes réponses auxquelles je vous renvoie...

Si c'était le cas, vous sauriez nous le dire et je reste à votre disposition...